

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CLUB TENNIS HIVER

1. **Le port de chaussures de tennis réglementaires et propres est exigé.** Il est strictement interdit de jouer dans le hall tennis avec des chaussures souillées. La conformité des chaussures sus-décrites garantit la qualité et la longévité des surfaces de jeu ; tout contrevenant sera exclu sur-le-champ.
2. **Le passage du filet est obligatoire après chaque partie.**
3. Les locations par contrat doivent être payées dès réception de la facture. Intérêt de retard 1% par mois, clause pénale 200 €.
4. Le tarif de location comprend 26 séances (**jour et heure fixe**). Le terrain loué peut être occupé par vous ou une personne de votre choix. Les 26 séances seront choisies du 15/09/2022 au 14/04/2023. Vos 26 réservations sont fixes et sans aucune possibilité de changement de date.
5. Toute réclamation concernant votre facture doit nous parvenir par écrit au plus tard 8 jours après réception. Toute facture émise est due et aucune annulation de réservation ne pourra être effectuée. Les demandes d'annulation de contrat doivent être motivées (ex : certificat médical) et introduites par écrit.
6. Les joueurs occasionnels sont tenus de se présenter à l'accueil **avant la prestation** pour y effectuer le paiement.
7. Tous les joueurs sont susceptibles d'être contrôlés, et ce à n'importe quelle heure de la journée ou de la soirée. Ces vérifications protègent les utilisateurs des fraudeurs ; **elles doivent donc se dérouler dans la plus grande courtoisie.**
8. Toute personne occupant un terrain sans l'avoir réservé sera tenu de payer une amende de 75€ en plus du prix de location. L'accès aux terrains est réservé uniquement aux joueurs inscrits sur le planning des réservations.
9. Aucune leçon, ni entraînement ne peut être donné sur les terrains de tennis du Centre Sportif par une personne autre que les professeurs et moniteurs officiellement agréés par la Direction.
10. La direction se réserve le droit d'organiser occasionnellement des compétitions et stages dans le hall ou la bulle. Dans ce cas, les joueurs seront avisés à temps et la location sera postposée.
11. Il est strictement interdit d'introduire des animaux dans les vestiaires et sur les aires de jeu.
12. Il est strictement interdit de consommer des boissons ou de la nourriture sur les espaces de jeu.
13. Tout utilisateur est tenu de maintenir les salles, terrains et vestiaires dans un état de propreté normal.
14. Quiconque dégrade volontairement ou involontairement les installations ou le matériel est responsable des dégâts causés. L'ASBL facturera tout dommage constaté au prix du remplacement ou de la remise en état.
15. La direction décline toute responsabilité en cas d'accidents, vols, pertes, détérioration quelconque d'objets, vêtements.... Il est dès lors conseillé aux utilisateurs de contracter personnellement une assurance pour couvrir les vols ou accidents sportifs dont ils seraient victimes.
16. L'accès aux vestiaires tennis exige l'emploi d'un digicode qui peut être obtenu à l'accueil ou au bar du Club House.

LA DIRECTION